



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E114000

VALABLE JUSQU'AU 21/10/2026

ÉDITÉ LE

27/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/09/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 7 700

Raison sociale : SARL COUILLARD

LE HAMEL
14250 CRISTOT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAEN 2004B00566

Siret : 478 710 759 00018

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 6524820-1

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 481566/23

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 481566/23

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Téléphone : 02 31 80 85 04

Portable : 06 75 50 82 04

Fax :

Site Internet :

E-mail : societe.couillard@gmail.com

Responsabilité légale :
COUILLARD JULIEN GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	08/09/2022
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	10/10/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	08/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/06/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.